

Syndic de copropriété du Karenga  
 33 rue Verges  
 98800 NOUMEA

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 23 MAI 2014									
Direction de l'environnement	N° 15804									
Dir.	CM Juri.	CM EDT	CM Cyné.	SAF	SPRR	SCB	SAPA			
AFFECTE										✓
COPIE										
OBSERVATIONS	04/06 -> Bénédicto M/06 VV									

à

PROVINCE SUD - Secrétaire Général						N°						ARRIVÉE LE 21 MAI 2014								
	P	VP1	VP2	VP3	CAD	SG	A	C	S	T	aG	Observation(s)								
Affecté						DRH	DJA	DSI	DFI	Autre										
Copie																				
	SGA AT		A	C	SGA DD		A	C	SGA EJV/S			A	C							
Affecté	DE	DL	DFA	Autre	DENV	DDR	DEFE	Autre	DES	DSL	DC	DPASS	MDF	Autre						
Copie																				

Madame la présidente de l'assemblée  
 de la province Sud  
 Direction de l'environnement de la  
 province Sud  
 Inspection des installations classées  
 6 route des artifices  
 BP L1  
 98849 Nouméa Cedex

**Objet :** Déclaration de changement d'exploitant de la station d'épuration des eaux usées de la résidence Karenga d'une capacité de 102 équivalents-habitants

**Pièces jointes :**

- Kbis ou Ridet de l'exploitant daté de moins de 6 mois
- justificatif des pouvoirs du signataire

Madame la présidente,

Par la présente, je tiens à vous informer du changement d'exploitant, en date du 16 janvier 2012, de la station d'épuration des eaux usées de la résidence Karenga située au 33 rue Jean Verges – Vallée des Colons – commune de Nouméa.

Ancien exploitant : préciser la dénomination

Nouvel exploitant : Syndic des copropriétaires du Karenga (préciser la dénomination ou raison sociale)

Adresse de correspondance :

33 rue Jean Verges  
 98 800 NOUMEA

Nom de la personne en charge du dossier :

Société en charge de l'entretien : Epureau

Je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'expression de notre considération distinguée.

Président du Syndic